

DEC210939DCIF

Décision portant cessation de Monsieur Pascal BOUVET de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS et nomination de Monsieur Lionel DEMEZET, aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC180682DCIF du 9 février 2018 portant nomination de Monsieur Pascal BOUVET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

Vu la décision DEC173157DCIF du 5 décembre 2017 portant nomination de Monsieur Lionel DEMEZET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-France-Sud » du CNRS

Vu l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par lettre RH-1B/2021/03/2850 du 9 mars 2021 pour la nomination de Monsieur Lionel DEMEZET aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

Vu, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

Article 1^{er}

Monsieur Pascal BOUVET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » à compter du 15 mars 2021.

Article 2

A cette même date, Monsieur Lionel DEMEZET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-France-Sud » du CNRS, est nommé agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes »

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2021

Président-directeur général

Antoine PETIT